

# MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 mars 2021

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, FATON Stéphanie, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Absent excusé : JUGUET Yann.

Secrétaire de séance : GRASSA Martine.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

Mme le Maire demande l'autorisation des membres du conseil pour ajouter un point urgent à l'ordre du jour concernant l'analyse des offres et le choix de l'entreprise à retenir pour le projet de rénovation de l'éclairage public. **Accord à l'unanimité.**

1. à 5. Propositions pour les réaménagements des prêts n°56034781002, n°56034783231, n°00000201575 du Crédit Agricole et n°07061653, n°07063627 de la Banque Populaire

Mme le Maire présente les propositions, du Crédit Agricole et de la Banque Populaire, pour les réaménagements des prêts de la commune, l'économie pour l'ensemble des prêts s'élève à 15744.82€.

**Accord à l'unanimité.**

6. Logements de la Cure : devis pour le remplacement des portes de garage

Plusieurs entreprises ont été consultées : Girard, Batipak-Lazzeroni, Gedimat. Les entreprises ont transmis plusieurs propositions. Après étude, le conseil municipal a choisi de retenir le devis de l'entreprise Girard pour des portes non isolées avec motorisation pour un montant total de 3530€ HT + 353€ TVA = 3883€ TTC.

**Accord à l'unanimité.**

7. Station d'épuration : devis pour le remplacement d'une vanne

Mr JL Godard présente le devis de l'entreprise Suez pour la fourniture d'une vanne et son actionneur électrique à remplacer à la station, la pose est incluse dans le devis. L'amortissement se fera sur 8 ans. Montant : 3250€ HT + 650€ = 3900€ TTC.

**Accord à l'unanimité.**

8. Plan topographique de la zone Eglise : devis du géomètre A. Prévalet

Mme le Maire informe, qu'en vertu de la délégation en matière de marchés publics consentie par le conseil municipal le 28/07/2020, dans un souci d'efficacité et de réactivité dans le dossier de l'Eglise, elle a validé le devis du géomètre pour un plan topographique de la zone Eglise, nécessaire au cabinet Tout un Programme, pour un montant de 1750€ HT (après une remise obtenue de 140€) + 350€ TVA = 2100€ TTC.

9. ONF : Programme d'actions 2021

Mr JL Godard a réuni la commission Bois pour étude du programme 2021 élaboré par l'ONF, des modifications sont à demander :

- Travaux sylvicoles :

- Supprimer le dégagement manuel au Chalem, il sera proposé aux habitants lors d'une prochaine vente de bois de chauffage.
- Nettoyage de jeune peuplement : une partie sera traitée par les employés du SIVOM.
- Travaux de maintenance :
  - Cloisonnement d'exploitation par maintenance mécanisée.
  - Entretien du parcellaire (peinture) : une partie est en cours de réalisation par les employés du SIVOM (P10), le reste sera laissé à l'ONF (P12 et P2).

Le devis de l'ONF sera à valider après modifications. Les élus demandent à ce que l'on compare en fin de saison le coût du travail des employés communaux à celui qui aurait été facturé par l'ONF pour ces mêmes travaux.

#### **10. Proposition d'achat parcelle forestière**

La commission Bois s'est rendue sur place pour une évaluation de la parcelle de Mme Monnier n°267 section A, elle propose de faire une offre d'achat à 1200€.

**Accord à l'unanimité.**

#### **11. Modification des statuts de la CCA800**

Mme le Maire propose d'approuver les dernières modifications apportées aux statuts de la CCA800 qui ont été transmises par mail aux élus pour information :

- Maison France Services : la compétence porte sur la gestion du fonctionnement.
- Mobilité : la compétence optionnelle est ajoutée aux statuts pour l'organisation des mobilités sur le territoire de la CCA800. La gestion des services liée à cette compétence resteront à la charge de la Région jusqu'à décision contraire de l'assemblée.

**Accord à l'unanimité.**

#### **12. Point supplémentaire : Rénovation de l'éclairage public – analyse des offres et choix de l'entreprise retenue**

| ENTREPRISE           | MONTANT DE L'OFFRE HT | CLASSEMENT |
|----------------------|-----------------------|------------|
| DEPANN'ELEC 25       | 39 000,00 €           | 3          |
| CITEOS               | 42 836,00 €           | 5          |
| PRO&CIE              | 42 361,00 €           | 4          |
| SARL BALANCHE MICHEL | 37 347,00 €           | 1          |
| SPIE CityNetwork     | 37 626,00 €           | 2          |

Mme le Maire rappelle que le seul critère pris en considération pour l'analyse des offres est le prix. La SARL Balanche est retenue pour un prix HT de 37347€.

**Accord à l'unanimité.**

#### **POINTS A VOIR**

- **Défibrillateur** : la commune va commander l'armoire murale pour l'installation du défibrillateur de l'Eveil à l'extérieur du bâtiment (prix : 188.28€ TTC), elle participera également à l'achat des électrodes et au

remplacement du défibrillateur à hauteur de 50% quand cela s'avérera nécessaire. La convention avec l'Eveil sera prête en avril.

- **Eglise** : la commission Eglise a apprécié le retour du cabinet Tout un Programme suite aux travaux d'analyse effectués par les élus sur les projets des étudiants de l'école d'architecture.  
Une rencontre est prévue avec le dernier facteur d'orgue de Franche-Comté le jeudi 18 mars.  
Conformément à la convention signée avec le CAUE pour le dossier de l'Eglise, la commune va transmettre ses cotisations 2020 et 2021 à l'association (60€/an).
- **Bilan d'activité du périscolaire** : l'année s'est avérée difficile du fait du covid. Une augmentation d'environ 7% est à prévoir pour le financement des communes du RPI au budget du périscolaire, Mme le Maire rappelle que la commune a participé à hauteur de 13600€ en 2019 et 14054€ en 2020 et informe que le nombre d'enfants inscrits est trop faible (en moyenne environ 2.5 le matin, 7 le midi et 2 le soir). Les élus des communes du RPI ont cependant la volonté de faire perdurer ce service au moins jusqu'à l'installation dans les futurs locaux du Château et espèrent que les familles auront plus recours à ce mode de garde.
- **MAS/RPI de la Joux** : une nouvelle visite a eu lieu avec les enseignants mais en l'absence de l'architecte pour cause covid. Pour des raisons d'accessibilité, un ascenseur devra être installé (50% à la charge de la CCA800, 50% à la charge des communes du RPI). La date de début des travaux n'est pas encore fixée.
- **Référent chambre d'agriculture** : il y a lieu de nommer un référent pour le suivi des analyses des boues de la station et des échanges avec la chambre d'agriculture, Mr JY Rolet s'en chargera.

## COURRIERS DIVERS

- Demande de location la parcelle communale ZE44 (ou autre) pour des chevaux : la parcelle est jugée trop humide par les élus, la commune ne dispose pas d'une autre parcelle à louer.
- Association sportive du Haut Lison : remerciement pour la subvention allouée au club en 2020.

## QUESTIONS DIVERSES

- Fibre : désormais chez Orange cela fonctionne mais des élus signalent des problèmes avec Bouygues et Nordnet.
- Eau : un goût de javel a été signalé, Mr JL Godard informe que les traitements ont été effectués au même rythme qu'habituellement.
- Eau : une détection de fuite est en cours vers la route d'Arc.
- RTE : une réunion d'information a eu lieu le 10/03/2021 pour présenter les travaux de réhabilitation de la ligne 225kV Champagnole Saône.
- Vaccinations contre le covid : les demandes ne sont pas centralisées par la Mairie, merci de vous adresser directement au cabinet médical.
- Anciennes chaises de la salle des fêtes : l'Eveil récupérera des chaises le 12/03/2021.
- Ruches de la Tourbière : l'apiculteur n'a pas pu installer ses 4 ruches le printemps dernier du fait du covid, l'expérience sera renouvelée cette année.
- Elections départementales et régionales : les deux tours sont fixés les 13 et 20 juin 2021 sauf report pour raisons sanitaires.
- Trésorerie de Levier : départ de Mme Voidey, remplacée par Mr Hernandez, comptable de Pontarlier qui assurera l'intérim normalement jusqu'à la fermeture de la trésorerie prévue en 2022.

La séance est levée à 22h45.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 18/03/2021

  
Mme le Maire

